



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

OFFRE D'EMPLOI

PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES IMMEUBLES MUNICIPAUX

Statut : Poste temporaire

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot est à la recherche d'une personne pour occuper le poste de préposé à l'entretien des immeubles municipaux.

Description sommaire du poste :

Sous l'autorité du responsable des plateaux et des programmes, l'employé devra effectuer les tâches courantes de travaux domestiques relatifs à la propreté et au bon état de divers locaux et espaces qui requièrent de la conciergerie et de l'entretien, dans les divers bâtiments de la Ville.

Exemples de tâches à accomplir

conciergerie

- Effectuer le nettoyage et l'entretien des surfaces (balayeuse et nettoyage des tapis, récurage, décapage et polissage des planchers);
- Laver et nettoyer les vitres et vitrines, épousseter les boiseries, le mobilier, les appareils électriques, électroniques et informatiques;
- Changer les ampoules électriques ;
- Vider les poubelles et la récupération;
- Nettoyer et désinfecter les toilettes et lavabos;
- Utiliser tout appareil électrique ou mécanique destiné aux tâches à effectuer.
- Aide au montage

entretien

- Réparations mineures aux bâtiments;
- Entretien extérieur des immeubles municipaux;
- Dénéigement des trottoirs et escaliers;
- Utilisation de tout appareil électrique ou mécanique destiné aux tâches à effectuer;

Au besoin, effectuer toutes autres tâches connexes.

Exigences de l'emploi :

- Expérience requise dans une fonction similaire, un atout.
- Diplôme d'études secondaires V ou l'équivalent.
- Posséder un permis de conduire conforme et valide,
- Être en bonne forme et aptitude pour le travail physique.

- Être motivé, responsable, discret, honnête et autonome.

Horaire : Du jeudi au lundi de 7h à 15h30 avec une pause de 30 minutes pour le dîner et 2 pauses de 15 minutes une avant-midi et une en après-midi
(minimum de 150 jours travaillés jusqu'à un maximum de 180 jours)

Taux horaire: Selon le salaire de préposé à l'entretien des immeubles municipaux de la convention collective présentement en vigueur.

Période d'affichage: 15 janvier au 23 février 2018

Entrée en fonction : 9 avril au 16 novembre 2018

Nous vous demandons de soumettre votre candidature par écrit au plus tard le 23 février 2018, à 16h30, au Service des ressources humaines de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, par la

poste au 21 rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec) J7V 8P4, par télécopieur au (514) 453-8961 ou par courriel au ressourceshumaines@ndip.org